

LES VÉTÉRINAIRES, « MISSIONNAIRES DU PROGRÈS AGRICOLE » SELON ANDRE SANSON

par Bernard Denis*

* Professeur honoraire à l'École nationale vétérinaire de Nantes, Président de la Société d'Ethnozootechnie. 5 Avenue Foch, 54 200 Toul. Communication présentée le 7 février 2004.

Sommaire : évocation d'un livre aujourd'hui peu connu, où le zootechnicien André Sanson conteste l'évolution médicale de la profession vétérinaire et propose que les praticiens aient pour fonction première de diffuser le progrès agricole dans les campagnes. Ses idées et les réformes qu'elles supposaient, n'ont pas plu, et il fut révoqué de ses fonctions d'enseignant à l'École vétérinaire de Toulouse.

Mots clés : Enseignement vétérinaire - Vulgarisation agricole - Zootechnie

Title: Veterinarians as « missionaries of agricultural progress », according to André Sanson

Content: In a currently little-known book, published in 1858, André Sanson disputes the medical evolution of the veterinary profession, and suggests that practitioners become the agents of agricultural progress in the field. His ideas and the reforms that might follow were not appreciated, and he was dismissed from his functions as a teacher at the Veterinary School of Toulouse.

Key words: Agricultural development - Animal rearing - Veterinary teaching -

Le livre *Les missionnaires du progrès agricole*, d'André Sanson, est paru en 1858. Au seul vu du titre, il paraît difficile d'imaginer que c'est des vétérinaires dont il s'agit. Il semble avoir été oublié par notre profession, peut-être parce que les études historiques qui l'ont concernée envisageaient principalement sa dimension médicale. Ronald Hubscher (1999), qui s'est intéressé de surcroît à la vocation zootechnique du vétérinaire, ne l'a pas ignoré. Il faut dire que Sanson prend le contre-pied d'une tendance à la médicalisation qui était déjà forte à son époque, en estimant que la vocation première du praticien devrait être de diffuser le progrès agricole dans les campagnes ! Il sait très bien que ses confrères sont majoritairement hostiles à cette idée.

Les missionnaires du progrès agricole compte 370 pages. Nous avons déjà tenté de le résumer, en respectant le plan (Denis, 1999). Nous nous contenterons ici de présenter ce qui nous paraît être le cœur de l'argumentation, avant de proposer quelques réflexions relatives à l'évolution de la profession vétérinaire.

L'ARGUMENTATION DE SANSON

1. L'agriculture est le secteur clé de l'économie. Les pouvoirs publics l'ont bien compris puisqu'ils ont introduit, sous d'autres noms, l'enseignement de l'agronomie et de la zootechnie dans la formation des vétérinaires, dès la création des Ecoles¹. Or, dans leur grande majorité, les agriculteurs sont plutôt incultes, et améliorer leur formation est un impératif.

Certes, des efforts ont déjà été consentis, ne serait-ce que par l'organisation de conférences itinérantes faites par des

¹ Rappelons même que l'École d'Alfort peut être considérée comme le berceau de l'enseignement agricole public puisque, au début du XIX^{ème} siècle, la « Chaire d'agriculture », appelée « École d'agriculture », a dispensé un enseignement à des élèves autres que vétérinaires.

Fac-simile de la couverture du livre *Les missionnaires du progrès agricole*, 1858

personnes qualifiées, mais ils sont nettement insuffisants.

De leur côté, les vétérinaires ne rendent pas tous les services à l'agriculture qu'on est en droit d'attendre d'eux, alors qu'ils sont potentiellement au contact de tous les cultivateurs. C'est eux qu'il faut transformer en « missionnaires du progrès agricole », même si leur profession n'en est guère consciente

2. Il y a actuellement en France 2000 vétérinaires, qui s'installent préférentiellement en ville ou entrent dans l'armée, et 8000 empiriques. Vouloir conférer le monopole de l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux aux seuls vétérinaires n'a donc pas de sens, d'autant plus que le vétérinaire est souvent un luxe inaccessible pour les paysans.

Par ailleurs, parce qu'il est payé strictement aux soins qu'il accomplit, le praticien n'a nul intérêt à dispenser des conseils en hygiène et prévention des maladies.

Comment s'y prendre alors pour que les vétérinaires soient en premier lieu des vulgarisateurs de la science agricole et, seulement ensuite, en cas de besoin, des médecins ?

3. La solution pourrait se trouver dans le recours à un système d'assurance, où les cultivateurs paieraient au vétérinaire une somme annuelle proportionnelle au nombre d'animaux qu'ils possèdent, qu'ils soient malades ou non. Dans ces conditions, le praticien aurait tout intérêt à ce que les animaux ne tombent pas malades et serait incité à diffuser l'information permettant de tenter de prévenir les maladies.

Mais il faut être réaliste : jamais les paysans ne comprendront que la formule est à leur avantage et n'accepteront de payer sur ces bases. C'est donc aux communes de recruter les vétérinaires, comme elles le font pour les instituteurs de l'enseignement primaire.

Ce système aurait un autre avantage, celui de mettre à la disposition de l'Etat des statistiques fiables sur les effectifs des animaux, puisqu'une sous-évaluation irait à l'encontre des intérêts du vétérinaire.

In fine, l'amélioration de la compétence des agriculteurs et de l'état sanitaire du cheptel aurait toutes les chances d'accroître le volume des productions animales.

4. L'application de ces idées nécessiterait toutefois de réformer le système de formation des vétérinaires. En effet, l'enseignement d'« Economie rurale » existe, comme cela a été dit, mais il est insuffisant, d'autant plus que, une fois installé, le jeune diplômé n'est plus en situation d'appliquer les connaissances qu'il a acquises en ce domaine.

La commission qui, en 1848, avait réfléchi à l'organisation de l'exercice professionnel et à la réforme de l'enseignement, avait fait des propositions intéressantes, que le gouvernement était prêt à suivre : créer une quatrième Ecole vétérinaire dans le centre de la France, qui serait « Ecole d'application », et augmenter les moyens des enseignements d'agriculture, de botanique, d'hygiène et amélioration des animaux domestiques dans les trois autres.

Malheureusement, le président de la commission, Henri Bouley, après avoir défendu ces idées, s'est laissé influencer par « des penseurs rétrogrades », et il y a renoncé.

De toutes manières, malgré l'amélioration de la formation zootechnique qui était prévue, il ne s'agissait que de demi-mesures, qui maintenaient en première ligne les connaissances médicales, alors que celles-ci devraient devenir accessoires !

5. Sanson fait alors ses propres propositions : les actuelles Ecoles vétérinaires continueraient de dispenser la formation médico-chirurgicale classique, laquelle doit être considérée comme « accessoire » ou « auxiliaire » ; l'enseignement appliqué serait dispensé dans un « Institut agronomique », sur le modèle de celui de Versailles, fermé malheureusement en 1852. Cet institut consacrerait la formation aux productions animales à des vétérinaires, mais admettrait aussi des élèves provenant de l'Ecole forestière, de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole centrale pour les autres secteurs de l'agriculture.

L'IMPACT DE L'OUVRAGE

Cette rubrique sera extrêmement brève. Les projets de Sanson n'eurent aucune suite, pour une raison suffisante que l'auteur soulignait dans l'introduction de son livre : la profession, dans sa grande majorité, n'en voulait pas.

Plus étonnant : dans les semaines qui suivirent la parution de l'ouvrage, Sanson fut démis de ses fonctions d'enseignant à l'École vétérinaire de Toulouse ! Il n'avait été recruté dans cet établissement, comme « chef des travaux chimiques et agronomiques », que deux ans plus tôt². Des pressions, sur fond de « règlement de compte » ont-elles été exercées par des vétérinaires influents ? Le livre fit-il spontanément scandale, tant dans l'administration qu'auprès du ministre (c'est ce que pensent Boulaïne et Legros, 1998) ? Des problèmes politiques se sont-ils greffés là-dessus ? Sous le Second Empire, il était peut-être difficile d'exprimer des opinions non conformes à certaines décisions officielles ...

DISCUSSION

Les débats sur « le vétérinaire, fondamentalement, est-il d'abord un médecin ou un zootechnicien ? » sont anciens. Probablement a-t-il traversé toute l'histoire de la profession, contrairement à ce que l'on croit souvent. Certains pensent, en effet, qu'il est contemporain et s'est posé en même temps que l'élevage se modernisait, voire s'« industrialisait » ; d'autres font remonter la question à l'« après-Pasteur », alors que la profession s'est franchement médicalisée. « Les missionnaires du progrès agricole » nous montre qu'il n'en est rien.

² Notons que, se trouvant alors dans une situation personnelle difficile, il fit beaucoup de journalisme et commença d'écrire les ouvrages de zootechnie qui, dans les éditions ultérieures, et alors qu'il devint le premier professeur de zootechnie à Grignon et à l'Institut agronomique de Paris, firent sa réputation.

Il est vrai que, depuis longtemps, les jeunes qui intègrent les Ecoles vétérinaires le font pour devenir médecin et chirurgien des animaux et, dans l'opinion publique, le vétérinaire est bien le « médecin des bêtes ». Il n'empêche que, jusqu'il y a peu, beaucoup de confrères considéraient que les animaux de ferme étaient la raison d'être première de leur activité et demeuraient prêts à élargir leurs prestations à leur sujet. On touche alors à un débat complexe, qui sera tout juste évoqué :

- les instances professionnelles considèrent depuis longtemps le vétérinaire comme beaucoup plus proche des médecins que des agronomes,

- sur le terrain, certains praticiens ruraux, en tant qu'individus, étaient toutefois prêts à s'investir dans des activités de conseil en hygiène et en zootechnie (il y en a d'ailleurs encore), pourvu que des formules adaptées de rémunération soient imaginées. Ce fut rarement le cas : manifestement, le statut libéral a entravé ces perspectives d'action, les coûts sanitaires ayant été facilement considérés comme les premiers sur lesquels il convenait d'économiser

- dans le même temps, on a assisté à un important développement du secteur tertiaire agricole, incluant des fonctions zootechniques assurées par des salariés, donc échappant aux coûts directs du point de vue de l'éleveur. La zootechnie devint de plus en plus agronomique et, à tous les niveaux, de la Recherche au « terrain », en passant par l'administration, l'idée selon laquelle « les agros, c'est la production, les véto, c'est le sanitaire » s'est peu à peu imposée. Cette idée avait le mérite de la simplicité et elle aidait à l'emprise des formations agronomiques sur l'élevage, face à une profession vétérinaire qui, en dépit de quelques exceptions remarquables, n'offrit pratiquement pas de résistance. Elle est pourtant historiquement fautive et elle ne se vérifie pas partout (nous pensons à un certain nombre de pays latins). En France, un rééquilibrage serait sans doute souhaitable et le

débat n'est peut-être pas clos, mais que sera l'élevage de demain ?

Le vétérinaire demeure le seul Technicien agricole qui pénétrait dans toutes les exploitations, y compris les plus petites, ignorées par le Développement agricole. Il occupait bien une position clé pour la diffusion du progrès zootechnique. L'administration et le monde de l'élevage ne l'ont, finalement, pas compris ou, en tout cas, n'ont pas trouvé le moyen de mobiliser les praticiens dans cette direction. Ont-ils d'ailleurs cherché à le faire ? Il restera, plus tard, à tenter de discerner ce qui revient aux refus de la profession vétérinaire et à la non-insistance « des autres » dans l'éloignement des vétérinaires par rapport à la zootechnie de terrain.

CONCLUSION

Les idées de Sanson apparaissent originales aujourd'hui. Elles l'étaient beaucoup moins à

l'époque mais il reste que, déjà, la profession vétérinaire tendait majoritairement à refuser sa mission proprement agricole et à se considérer comme au service de la médecine et de la chirurgie des animaux. Cette orientation sous-entendait : « dès lors qu'il est économiquement possible de les pratiquer ». Cela fut vrai jusqu'à une époque récente, ça l'est beaucoup moins aujourd'hui. Le résultat en est que les vétérinaires vivent de plus en plus, aujourd'hui, de la médecine et de la chirurgie des animaux familiers ; aucun cabinet ne peut ignorer aujourd'hui ces activités, y compris dans les campagnes les plus reculées ... En tendance – mais en tendance seulement – il est même possible de dire que le vétérinaire est peu à peu expulsé de « la rurale ».

On ne sera pas surpris d'apprendre que le « Zootechnicien généraliste de tradition vétérinaire » qui signe ces lignes, incline à croire que Sanson avait raison, et qu'il n'y a pas lieu de se réjouir que les vétérinaires n'aient pas su – ou pas pu, ou pas voulu, ou un mélange des trois – jouer leur rôle de « missionnaires du progrès agricole ».

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sanson A (1858) - *Les missionnaires du progrès agricole*, Librairie de L. Hachette et Cie, Paris.(1)

Hubscher R (1999) - *Les maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la Société française (XVIII^e-XX^e siècles*, Editions Odile Jacob, Paris.

(1) **Ndlr** : un autre ouvrage peu connu de Sanson, paru en 1860 et concernant la rage animale, est reproduit en annexe 2 de ce numéro.

Boulaine J. et Legros J.P. (1998) - *D'Olivier de Serres à René Dumont. Portraits d'agronomes*, Lavoisier, Paris.

Denis B (1999) - « André Sanson et les vétérinaires, missionnaires du progrès agricole », in : Boulet, M. coord. (2000), *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture, 1760 – 1945*, Actes du Colloque ENESAD, 19-21 janvier 1999, Educagri Editions, Dijon.